

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES
D E L I B E R A T I O N S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2022_090**

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais des Congrès et des Expositions Jacques Chirac à VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/06/2022

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 75 - votants : 101

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

PRESENTS :

BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, LANNOY Max, GERMAIN Henri, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, HORNY Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Phippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, GUINARD Joseph, JACQUOT Laurent, LENQUETTE Nathalie, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MASSIN Nancie, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur DUCLAUX Jean-Claude a donné pouvoir à monsieur HOURDOU Philippe
Monsieur PREVIEU Bernard a donné pouvoir à madame AGRAIN Françoise
Monsieur RIPOCHE Bernard a donné pouvoir à monsieur VASSY Frédéric
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GENTIAL Dominique
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur VITTE Bruno a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur BARRUYER Daniel
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Madame CLEMENT Danielle a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame CLOUZEAU Amanda a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur HURIEZ Thomas a donné pouvoir à monsieur GUINARD Joseph
Monsieur LABADENS Philippe a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MAIRE Florence a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck

Madame PUGEAT Véronique a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie

Les propositions budgétaires du BS 2022 comprennent les résultats du Compte Administratif 2021, les reports 2021 sur 2022 et des ajustements de crédits proposés à cette décision modificative.

Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 29 203 102,68 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de l'excédent reporté pour 25,4 M€ et de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement de 3,3M€.

Les dépenses quant à elles prennent en compte des ajustements de crédits tels que 1,1 M€ sur les charges à caractère général principalement liées à l'augmentation du coût de l'énergie, 700 k€ sur les charges de personnel pour anticiper la hausse du point d'indice non connu à ce jour ainsi que l'inscription des admissions en non-valeur pour 168 k€ sur le chapitre 65, enfin au chapitre 67 il s'agit des subventions d'équilibre pour la prise en charge de l'équilibre des budgets annexes économiques pour près de 300 k€.

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	1 149 236,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	700 000,00	
022 - Dépenses imprévues	3 205 500,00	
023 - Virement à la section d'investissement	23 247 342,68	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	207 727,00	
66 - Charges financières	50 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	299 786,00	
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	18 511,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		25 356 965,68
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 301 000,00
74 - Dotations et participations		545 137,00
Section de fonctionnement	29 203 102,68	29 203 102,68

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'investissement à hauteur de 18 103 110,45 €.

Sur la section d'investissement, les principales tendances sont les suivantes :

La section d'investissement est financée par des ressources complémentaires. La section de fonctionnement amène un autofinancement complémentaire de l'ordre de 23,2 M€ par le biais du virement. Le résultat antérieur de fonctionnement permet une affectation qui couvre les déficits antérieurs et le solde des reports pour 13,3 M€.

Les dépenses d'investissement sont impactées par l'étalement des crédits de paiements de deux autorisations de programme « Réhabilitation des zones » pour -1,2 M€ et « Plan crèche » pour -600 k€, ainsi que la prise en charge des indemnités liées au COVID sur les marchés de travaux de l'AP « Médiathèques Latour Maubourg » de 254,5 k€

Ces inscriptions entraînent une baisse des emprunts à mobiliser de l'ordre de 20,2 M€ ce qui impliquerait un désendettement budgétaire de 4,4 M€ sur l'exercice.

Chapitres	Dépenses	Recettes
Reports : 20 - Immobilisations incorporelles	141 464,44	
Reports : 204 - Subventions d'équipement versées	53 300,00	
Reports : 21 - Immobilisations corporelles	1 252 185,33	
Reports : 26 - Participations et créances rattachées à des participations	1 000 000,00	
Reports : 13 - Subventions d'investissement		1 382 526,03
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 257 825,68	
020 - Dépenses imprévues	1 700 000,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 301 000,00	
041 - Opérations patrimoniales	22 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	-22 800,00	
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	-237 300,00	
23 - Immobilisations en cours	-1 499 565,00	
4581 - Opérations sous mandat	50 000,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement		23 247 342,68
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		325 000,00
041 - Opérations patrimoniales		22 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		13 322 249,42
16 - Emprunts et dettes assimilées		-20 246 007,68
4582 - Opérations sous mandat		50 000,00
Section d'investissement	18 103 110,45	18 103 110,45

Ainsi, ce budget supplémentaire porte les dépenses d'énergie à hauteur de montant estimé par le SDED pour 2022 soit 8,6 M€. Il s'agit d'une hausse de près de 4,2 M€ ce qui représente près de 17 % du niveau d'épargne brute moyen constaté ces trois dernières années. A ce jour, le marché du gaz donne des perspectives moins dégradées, il n'en est pas de même sur l'électricité. Le manque d'anticipation de l'Etat sur la maintenance nécessaire au parc nucléaire aboutit à une nette tension sur les prix. Les efforts sur l'éclairage public des zones économiques permettent de dégager de l'ordre de 400 k€ par an ce qui absorbe à peine 10% de la hausse. C'est aussi nécessaire qu'indispensable mais cela ne remet pas les effets de l'hyperinflation du coût de l'énergie.

En revanche, ce budget supplémentaire n'intègre pas les effets de l'économie annoncée de l'Etat sur les collectivités locales. L'objectif s'élève à 10 Md€ au niveau national. Aucune donnée précise n'existe dans l'attente de la loi de finances pour 2023. En revanche, considérant que le budget général de l'Agglomération correspond à 0,058 % des dépenses de fonctionnement des collectivités, les économies attendues par l'Etat pour l'Agglomération s'élèvent à près de 5,78 M€. C'est donc un niveau annuel moyen d'économie de l'ordre de 1,16 M€. De même, la suppression de la CVAE indiquée pour 2023 devrait être compensée à l'euro / l'euro comme à chaque disparition d'impôt décidée par l'Etat. Toutefois, si la dynamique de la ressource venait à être suspendue comme cela arrive souvent à court ou moyen terme, alors les ressources de l'Agglomération se verraient amputées d'une croissance de ressource annuelle de l'ordre de 1,7 M€ par an.

Enfin, bien que ce budget prévoit une progression des charges de personnel, il reste une inconnue majeure sur les impacts de la hausse du point d'indice.

Ainsi, si l'on soumet le budget de l'Agglomération à un *stress test*, on s'aperçoit qu'il conviendrait de réduire significativement le niveau des dépenses d'investissement sur le mandat. Cette situation ralentirait l'économie locale de manière inacceptable. Le territoire souffrirait d'une perte d'attractivité et le projet de territoire ne pourrait être mené à son terme. Une série d'ajustement est à prendre en compte dans un environnement aussi mouvant qu'incertain. Les décisions nécessaires seront prises avec le souci constant de maintenir les objectifs communs à tous et d'accompagner les dynamiques territoriales.

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2022 du budget principal, voté par chapitre et par nature, qui s'équilibre à hauteur de 29 203 102,68 € en fonctionnement et de 18 103 110,45 € en investissement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 98 voix

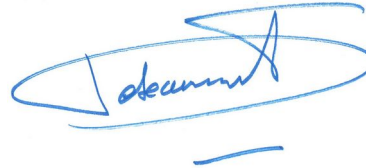
Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 07/07/2022
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe

A blue ink signature of Véronique Debeaumont, written in a cursive style, enclosed within a blue oval-shaped stamp.

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.